Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260703-06_26_100-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 01/07/2026

Date de la convocation
25/06/2026

L' an 2026, le 1 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
25/06/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : HAYS Rachel à M. CHARLO Romain, MARTINET Solange à Mme AMIOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 06-26-100

Objet : RÉNOVATION THERMIQUE DES LOCAUX SCOLAIRES - LOT N°7 - MENUISERIE INTÉRIEURE - AVENANT N°2 NÉGATIF - SCOP THETIOT

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du Conseil municipal n°05-25-066 du 1er juillet 2025 relative aux travaux de rénovation thermique des locaux scolaires;
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la commune,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- De conclure l'avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de rénovation thermique des locaux scolaires :
. **Lot n°7 – Menuiserie intérieure** ;
Attributaire : SCOP THETIOT, dont le siège est à La Chapelle Caro (Val d'Oust 56460) ;
Marché initial du 7 juillet 2025 - montant : 11 625,46 € HT ;
Avenant n°1 – positif – montant : + 1 444,00 € HT, soit + 12,42 % du marché initial ;
Avenant n°2 – négatif – montant : - 1 821,40 € HT soit - 15,67 % du marché initial ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260703-06_26_100-DE

Nouveau montant du marché : 11 248,06 € HT.
Objet : moins-value pour mise au point des prestations : suppression de plinthes, pose de cimaise en médium.
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

